



Date de convocation :

Le 13 novembre 2020

**Nombre conseillers :**

En exercice : 48

Présents : 36 (dont 13 en visioconférence\*)

Votants : 39 (dont 3 procurations)

▪ Dont pour : 39

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme NADIAH SURVILLE-PERAFIDE

Délibération n°2020.11.06/80

**Approbation du processus d'élaboration  
d'un Programme  
d'Éducation alimentaire 2020**

Rapporteur

M. Jean-Luc CELIGNY

Acte rendu exécutoire

- Après transmission en préfecture,

le : 09 DEC. 2020

- Publication ou notification,

le : 10 DEC. 2020

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

6<sup>ème</sup> séance

Séance du 20 novembre 2020

L'an deux-mille-vingt, le vendredi 20 novembre à 10 heures 30 minutes, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence s'est réuni en séance publique au centre culturel Sonis 97 139 Les Abymes, sous la présidence en salle de Monsieur Dominique BIRAS, le président, Monsieur Eric JALTON, étant en visioconférence, les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> vice-présidents, respectivement Messieurs Ary CHALUS et Harry DURIMEL, étant excusés.

**Etaient présents : 36 conseillers communautaires****Président :** M. Eric JALTON\*

**Vice-présidents :** M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président)- M. Georges BREDET (5<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente)\*- Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)\*- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> vice-président)\*- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres membres du bureau :** Mme Laisly PARAT-EDOM\*- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUON- M. Didier MERIDAN

**Autres conseillers communautaires :** Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- Mme Johanne DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- Mme Jacqueline FAVORINUS\*- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY\*- Mme Marie-Solange LE BLANC\*- M. Joseph LEE- M. Michel MADO\*- Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Fabert MICHELY\*- M. Alix NABAJOTH- M. Rosan RAUZDUEL\*- M. Alain SOREZE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE\*- M. Dominique THEOPHILE\*

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 3**

**Autres membres du bureau :** Mme Corinne PETRO à M. Chazy CIRANY  
Mme Tania GALVANI à M. Georges BREDET

**Autre conseillère communautaire :** Mme Sandra ENJARIC à M. Jacques BANGOU

**Nombre de conseillers absents excusés : 7**

**Vice-présidents :** M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)- M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autre membre du bureau :** Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX

**Autres conseillers communautaires :** M. Fred EUSTACHE- Mme Magaly MARCIN- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Olivier SERVA

**Nombre de conseiller absent non excusé : 1**

**Autre membre du bureau :** M. Pierre THICOT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;**

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°SG/DCL/SLAC/BCL daté du 17 octobre 2019 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/01 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 prenant acte de l'installation des membres du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/08 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

**Considérant** le rapport du président ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission développement territorial réunie le 7 octobre 2020 ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1-** D'approuver le programme d'éducation alimentaire tel qu'il est présenté en annexe.

**ARTICLE 2-** D'approuver le coût d'objectif du programme qui s'élève à 125 000€ ainsi que le plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	Montant	Pourcentage
Etat (Plan de relance)	75 000€	60%
DAAF (PNA)	25 000€	20%
CAP Excellence	25 000€	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>125 000€</b>	<b>100%</b>

**ARTICLE 3-** D'inscrire les crédits afférents au chapitre 011 – Compte 62384 du budget primitif de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence

**ARTICLE 4-** D'autoriser Monsieur le président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

**ARTICLE 5-** D'autoriser Monsieur le président à solliciter les financements nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

**ARTICLE 6-** D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 7-** Le président et le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée Monsieur le sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le maire de la ville des Aymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 08 DEC. 2020

Le président



Eric JALTON

- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le 09 DEC. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Aymes, le 10 DEC. 2020
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 10 DEC. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 10 DEC. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le 10 DEC. 2020

10 DEC. 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200018653-20201121-2020110680-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2020

Affichage : 09/12/2020



**AGRICULTURE, ALIMENTATION****FICHE ACTION  
DESCRIPTION****Intitulé du projet  
EDUCATION ALIMENTAIRE****AMBITIONS**

- **Sensibiliser la population sur la consommation des produits locaux**
- **Améliorer les connaissances de la population sur les produits locaux**

**CONTEXTE ET ENJEUX TERRITORIAUX**

Si la pandémie du COVID-19 a indéniablement entraîné de nombreuses difficultés, elle a aussi impulsé l'émergence de nouveaux comportements et accentué d'autres (livraison de paniers de fruits et légumes, cuisine de produits de saison, achats chez des primeurs de proximité). Il s'agit pour la communauté d'agglomération Cap Excellence de pérenniser cette prise de conscience en proposant des actions qui font sens à la suite de cette période inédite. Pour cela, l'éducation alimentaire est l'un des leviers majeurs du développement du territoire. C'est un enjeu transversal qui permet de sensibiliser la population à de nombreuses problématiques telles que : l'autonomie alimentaire, la connaissance des produits locaux, la résilience et la souveraineté alimentaire, la santé et la nutrition.

**LES CONTRAINTES & LES RISQUES**

- Sociologiques : mutation des habitudes de consommation

**OBJECTIFS DÉTAILLÉS / DESCRIPTIF DES PRINCIPALES ÉTAPES DE L'ACTION****Instruire la population sur la problématique alimentaire****Objectifs :**

- *Améliorer les connaissances du public sur les aliments locaux et la nutrition*
- *Sensibiliser le public aux bonnes pratiques alimentaires*
- *Démocratiser le concept du « locavorisme »*
- *Prévenir les dangers liés à une mauvaise alimentation (sous-nutrition, surpoids, obésité)*
- *Augmenter l'achat de produits agricoles et agro transformés locaux*

**Cibles de l'action :** Population du territoire de Cap Excellence, grand public

**MISE EN ŒUVRE**

Les actions d'éducation alimentaire se présenteront sur des formats variés et adaptés à la cible. Elles prendront également en compte la situation sanitaire et sociale que traverse le territoire. Ainsi, diverses opérations seront mises en œuvre à destination du grand public et particulièrement des habitants du territoire de Cap Excellence.

Les actions seront sous des formats variés afin de pouvoir toucher le plus large public possible :

- Des vidéos (tutoriels) diffusables sur Internet via des sites d'hébergement de vidéos (YouTube, Dailymotion etc.). Les vidéos seront consacrées à des thématiques diversifiées. (Alimentation, jardinage, etc.).

Dans chaque tutoriel, les passionnés de cuisine devront donner une façon simple de préparer un repas pour une famille de 4 personnes dont un bébé. L'intervenant montrera comment réutiliser les épluchures : dans un nouveau menu ou en compostage.

- Promotion des jardins créoles : distribution de semences et de plants maraichers et sensibilisation aux bonnes pratiques agricoles.
- Des ateliers également variés (culinaires, débats etc.) Ils visent à participer à l'intelligence collective et développer le goût de la population pour les produits du territoire et les multiples possibilités qui s'offrent à elle.
- La création et la publication d'un magazine dédié au patrimoine gastronomique et à sa transmission. Le magazine a pour viser de mettre à l'honneur des aliments de saison, par la promotion et la valorisation des acteurs qui contribuent à l'essor des produits de notre patrimoine multiculturel. L'ensemble des maillons de la chaîne alimentaire allant de l'agriculteur à la table sont représentés afin de valoriser notre terroir ainsi que son savoir et son savoir-faire dans le domaine culinaire.
- Une charte alimentaire : Engagement de Cap Excellence et de ses villes membres au travers d'une charte alimentaire. Le cadre des marchés publics ne permet pas de privilégier les produits locaux toutefois des caractéristiques peuvent être portées au marché public, afin de privilégier les aliments du terroir notamment l'inscription de critère de spécificité permettant le choix de produits facilitant les circuits-courts et la prise en compte des enjeux du Contrat Local de Santé. Il s'agira pour chacun de s'engager à inscrire ses critères dans le cadre de leurs marchés publics de prestation alimentaire traiteur.
- Des flyers numériques et papiers : ces supports permettront de garder une trace écrite des points importants. Ils seront complétés par des schémas, des recettes, des tutoriels et toutes les autres informations d'intérêt.
- Un groupe Facebook permettant des échanges entre les passionnés de jardinage sera créé.
- D'autres formats de développement qui participent à l'éducation alimentaire. La Communauté d'agglomération Cap Excellence reste ouverte aux initiatives qui naîtront. Ainsi, les formats seront développés au fil de l'eau en tenant compte de l'évaluation des politiques publiques mises en œuvre. Cette ouverture laisse une large place à une co-construction des projets d'éducation alimentaire en coopération constante avec la population.

#### GOUVERNANCE

Porteurs/Référents de l'action : Cap Excellence (DGATS)

Pilote : Mme CLOTILDE Slane – Directrice des Politiques Rurales

#### Partenaires internes à associer

DGATS : Direction Général Adjointe Territoires et Solidarité  
- Direction de la cohésion des territoires et du développement rural

DGATS : Direction Général Adjointe Territoires et Solidarité  
- Contrat local de santé

DG Communication

DGADD : Direction Générale de l'aménagement et du Développement Durable

#### Partenaires externes à associer

DAAF

ARS

REGION

IREPS

#### MOYENS

##### Budget prévisionnel

- 70 000 €

##### Plan de financement

- CAP EXCELLENCE
- DAAF
- REGION

**SUIVI ET EVALUATION**

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de personnes qui contactent les agro-transformateurs à la suite des manifestation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statistiques sur les réseaux sociaux : Nombre de « j'aime », de partages et de visionnage des publications</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b><u>FORCES</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'experts dans le domaine lors des manifestations</li> <li>Projets multiformats (Internet, rencontres, flyers)</li> <li>Adaptation des projets à un large public</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b><u>FAIBLESSES</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nécessite une connexion internet (tutoriels)</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b><u>OPPORTUNITES</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation forte des acteurs aux problématiques alimentaires à l'échelle locale et nationale</li> <li>Diagnostic alimentaire en cours</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b><u>MENACES</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aléas climatiques en période de sécheresse (manque de ressources disponibles)</li> </ul>

**FACTEURS DE REUSSITE**

Engouement de la population pour la question alimentaire.  
Coopération avec des acteurs opérationnels et dynamiques.

**PLAN DE FINANCEMENT**

DEPENSES	HT	RESSOURCES	HT	TAUX
<b>WP1 "Cuisinons nos produits locaux"</b>		ETAT (PNA)	25 000,00 €	35,71%
Production audiovisuelle (21 vidéos)	15 000,00 €	Autres partenaires financiers	25 000,00 €	35,71%
Association (logistique des 21 tutos)	4 000,00 €	CAP EXCELLENCE	20 000,00 €	28,58%
<b>Frais de diffusion</b>		<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>100%</b>
Communication	6 000,00 €			
<b>WP2 "Jaden bô kaz"</b>				
Achat de plants	10 000,00 €			
<b>WP3 "Magazine"</b>				
Réalisation d'un magazine	35 000,00 €			
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>70 000,00 €</b>			

